

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT RAPPORT ANNUEL 2003–2004



Commission
canadienne du lait

Canadian Dairy
Commission



Canada

Mandat de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et,
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Énoncé de mission

Revitaliser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs

- Intégrité
- Leadership
- Respect et dignité
- Professionnalisme

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h 00 à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications

Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa, (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : ccl-cdc@agr.gc.ca
Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.

No de catalogue : A88-2004

ISBN 0-662-68387-0

Conception et production : SUM Incorporated

Impression : Imprimerie Plantagenet, imprimé au Canada.

Crédits photographiques :

Couverture : Gilles Froment, avec la permission de Neilson Dairy

Pages 2, 9 : Commission canadienne du lait

Pages 4, 10, 27, 28, 36, 51 : Jason Ransom

Pages 13,14 : Wolf Studios

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre	2	Rendement et objectifs	28
L'industrie laitière canadienne	4	Réalisations en 2003-2004	29
Faits saillants de 2003-2004	5	Perspectives	31
Production laitière	5	Objectifs pour la période 2004-2005 à 2008-2009	33
Transformation laitière	6	Rapport financier	36
Marchés du lait	7	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	37
Système harmonisé de classification du lait	7	Rapport de gestion	38
La Commission canadienne du lait	10	Rapport du vérificateur	41
Gouvernance de la société	11	États financiers	42
Activités et programmes	15		
Politique laitière nationale	16		
Production et demande	16		
Mise en commun des revenus des producteurs	18		
Programme de permis des classes spéciales de lait	20		
Établissement des prix	21		
Importations de beurre	22		
Programme d'innovation en matière de produits laitiers	22		
Programme de marketing des ingrédients laitiers	23		
Programmes intérieurs de saisonnalité	24		
Programme de retrait des surplus	25		
Exportations	25		
Vérification	26		

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous remettons le Rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2003-2004. En cette 38e année d'opération, nous avons poursuivi notre objectif de renforcer l'industrie et d'établir des politiques laitières harmonisées qui appuient le secteur laitier canadien.

L'année laitière 2003-2004 a vu notre industrie procéder à plusieurs ajustements. Deux facteurs ont amené ces ajustements : les exportations canadiennes de produits laitiers ont été limitées au niveau des exportations subventionnées et le surplus structurel s'est accru. Cette croissance, quant à elle, est due à deux facteurs : la croissance des importations de sources de protéines laitières, qui ont remplacé les ingrédients laitiers canadiens dans les produits d'alimentation, et l'utilisation de stratégies d'alimentation des vaches laitières qui font augmenter le rapport solides non gras/matière grasse du lait cru. Face à cette situation, l'industrie a adopté un train de mesures. La production hors quota a été freinée, on a exploré de nouveaux marchés pour les solides non gras du lait, la Commission canadienne du lait (CCL) s'est assurée d'utiliser au maximum les exportations autorisées et les provinces ont accepté de mettre en place des mesures pour faire baisser le rapport solides non gras/matière grasse dans le lait cru.

La demande intérieure a crû durant la première moitié de l'année, mais a atteint un plateau en fin d'année. Depuis août 2003, le quota de mise en marché (QMM) pour le lait de transformation a dû subir une hausse de 0,1 p. cent en vue de répondre à cette demande intérieure de produits laitiers. Au 31 juillet, le QMM est à 49,2 millions d'hectolitres.



En décembre dernier, la CCL a annoncé une augmentation des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Cette hausse constituait une étape importante de la réalisation de l'engagement de la CCL d'augmenter graduellement les prix de soutien pour faire en sorte que les coûts de production de 50 p. cent des producteurs canadiens soient couverts en 2006. À cause des répercussions de la crise de la vache folle (ESB) sur les revenus des producteurs de lait, la Commission a tenu des consultations en juillet pour examiner la pertinence d'augmenter de nouveau les prix de soutien au 1er septembre 2004. Toutefois, les commissaires ont décidé que les données disponibles ne pouvaient justifier une augmentation. Les commissaires se sont par ailleurs engagés à apporter une augmentation marquée durant la prochaine année laitière.

En matière de suivi à un premier atelier visant à initier un dialogue entre les producteurs et les transformateurs laitiers, la CCL a tenu une seconde édition pour faire avancer les dossiers. À notre grande satisfaction, la participation au deuxième atelier a été aussi bonne qu'au premier et les délégués ont identifié des initiatives spécifiques que l'industrie continue de développer.

Les produits laitiers connaissent une grande popularité comme ingrédients. Dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait, 5,4 millions d'hectolitres de lait, sous forme d'ingrédients laitiers, ont servi à la fabrication de produits tels que les mets congelés, les soupes, les produits de boulangerie et les produits de confiserie. Malgré des prix plus élevés durant une bonne partie de l'année, l'utilisation de ce programme a augmenté.

La CCL poursuit les activités de son Programme de marketing des ingrédients laitiers afin de promouvoir l'utilisation accrue des ingrédients laitiers canadiens dans les produits manufacturés. Cette année, la CCL a diversifié la gamme des services offerts aux transformateurs secondaires qui utilisent ou désirent utiliser des ingrédients laitiers dans les produits alimentaires manufacturés. D'autres initiatives sont en marche.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a poursuivi ses travaux d'harmonisation des politiques laitières. Le Comité a tenu des discussions importantes sur la mise en place de contrôles plus serrés de la production, le retrait du surplus structurel et l'avenir des programmes tels que le Programme d'innovation en matière de produits laitiers et le Programme de marketing des ingrédients laitiers.

Nous tenons à souligner le travail ardu et le dévouement de notre personnel et sa contribution essentielle à la réalisation des objectifs de la Commission. Nous voulons aussi exprimer notre reconnaissance pour la coopération que nous recevons des intervenants de l'industrie, des gouvernements provinciaux et de nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Nous vous remercions de votre appui envers le travail de la Commission et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,



John Core

Le vice-président,



Carl Harrison

Le commissaire,



Jean Grégoire

L'INDUSTRIE LAITIÈRE



CANADIENNE

L'industrie laitière canadienne fonctionne selon une « année laitière » qui s'étend du 1^{er} août d'une année civile au 31 juillet de l'année suivante.

Faits saillants de 2003-2004

L'industrie peut être fière de ses accomplissements au cours de l'année laitière 2003-2004. Parmi ses réalisations clés, on compte :

- la poursuite du dialogue entre les producteurs de lait et les transformateurs;
- une stratégie visant à réduire au minimum la production de lait hors-quota;
- la mise en place de mesures visant à freiner le surplus de solides non gras du lait, dont le retrait coûte cher aux producteurs;
- une croissance du marché intérieur pour la septième année consécutive.

Production laitière

Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2003. Elle a généré un total de 4,5 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, ce qui la place au quatrième rang, derrière les grains, les viandes rouges et l'horticulture.

Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2003-2004, le Canada avait 16 970 fermes laitières. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les fermes se sont agrandies tout en devenant plus efficaces. La production moyenne par ferme en 2003-2004 était de 4 800 hectolitres (hl), soit une hausse de 9 p. cent par rapport à l'année précédente.

La majorité des fermes, en 2003-2004, se trouvait au Québec et en Ontario, soit 81 p. cent. On trouvait 13 p. cent des fermes dans les provinces de l'Ouest et 6 p. cent dans les provinces de l'Atlantique.

NOMBRE DE FERMES, DE VACHES ET PRODUCTION TOTALE*

1999-2000 à 2003-2004

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (millions)	Production totale (millions hl)
1999-2000	20 576	1,10	78,6
2000-2001	19 363	1,09	78,1
2001-2002	18 673	1,08	78,3
2002-2003	17 931	1,07	78,6
2003-2004	16 970	1,08	81,5

*À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.

Pendant l'année civile 2003, il y avait environ 1,08 million de vaches laitières au pays, produisant une moyenne de 9 519 kg de lait chacune.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

NOMBRE DE FERMES PRODUISANT DU LAIT ET DE LA CRÈME EN 2003-2004

	Crème	Lait	Total
Terre-Neuve et Labrador	0	41	41
Île-du-Prince-Édouard	10	291	301
Nouvelle-Écosse	0	344	344
Nouveau-Brunswick	0	285	285
Québec	0	8 054	8 054
Ontario	92	5 549	5 641
Manitoba	5	550	555
Saskatchewan	0	294	294
Alberta	1	775	776
Colombie-Britannique	0	679	679
TOTAL	108	16 862	16 970

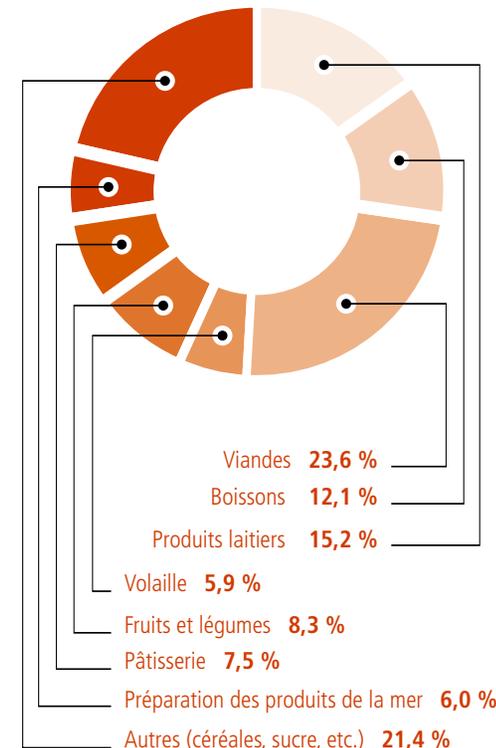
6

Transformation laitière

Pendant l'année civile 2003, quelque 288 usines de transformation ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 11,0 milliards de dollars*, soit 15,2 p. cent de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Durant l'année laitière 2003-2004, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 26 000 personnes.

**Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada.*

PARTS DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES AU CANADA, SELON LA VALEUR EN 2003



CANADIENNE

Marchés du lait

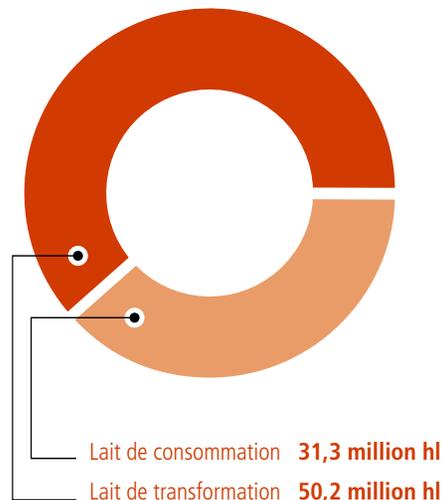
Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes; et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Durant l'année laitière 2003-2004, le marché du lait de consommation représentait environ 38 p. cent des livraisons totales par les producteurs, ou 31,3 millions d'hectolitres*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 62 p. cent des livraisons totales des producteurs, ou 50,2 millions d'hectolitres*.

*À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION EN 2003-2004



Le marché des ingrédients

L'utilisation de produits laitiers comme ingrédients dans des produits alimentaires transformés continue de constituer un secteur important en termes de croissance réelle et d'innovation. La CCL travaille de près avec les transformateurs secondaires ayant la possibilité d'incorporer des ingrédients laitiers en lieu et place des succédanés. Des efforts particuliers sont consentis envers les entreprises capables d'utiliser la poudre de lait écrémé ou les concentrés protéiques de lait. La vogue actuelle des produits à valeur ajoutée contenant beaucoup de protéines et faibles en glucides nous favorise. L'utilisation de la poudre de lait écrémé a augmenté notamment dans les poudings desserts, les substituts de repas liquides, les sauces préparées et les produits du chocolat destinés à la confiserie et fabriqués au Canada.

Système harmonisé de classification du lait

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est classé selon un système harmonisé de classification du lait basé sur l'utilisation finale. Le prix payé pour le lait par les transformateurs varie selon la classe de lait.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

SYSTÈME HARMONISÉ DE CLASSIFICATION DU LAIT

Classe	Produits	Utilisation du lait (2003-2004)	
		ooo kg de matière grasse	% du lait total
Classe 1	a) laits de consommation	83 041	28
	b) crèmes de consommation		
	c) boissons laitières		
	d) laits et crèmes de consommation pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (ces marchés sont approvisionnés par la Colombie-Britannique et l'Alberta)		
Classe 2	yogourt, crème sûre et crème glacée	22 778	8
Classe 3	a) fromages fins	46 165	16
	b) cheddar	50 668	17
Classe 4	a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré comme ingrédient	64 329	22
	b) lait concentré pour la vente au détail	3 906 (b, c, d, m)	1
	c) nouveaux produits pour les marchés intérieurs		
	d) inventaires et pertes		
	m) marchés marginaux		
Classe 5	a) ingrédients du fromage pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation	19 347 (a, b, c)	7
	b) tous les autres produits laitiers pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation		
	c) activités intérieures et d'exportation du secteur de la confiserie	2 757	1
	d) exportations planifiées et autres exportations, dont le total ne doit pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC		
TOTAL		292 991	100

CANADIENNE



LA COMMISSION CANAD



LIENNE DU LAIT

Gouvernance de la société

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les activités commerciales de la CCL, sont défrayés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable de trois ans.

Président et directeur-général

John Core

nommé le 7 octobre 2002

M. Core détient une maîtrise de l'Université de Guelph. Il a enseigné au *Ridgetown College*, en Ontario, au début de sa carrière. Il a ensuite acquis et exploité, avec ses frères, une entreprise de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton, en Ontario. À l'époque où il était producteur laitier, M. Core a fait partie du conseil d'administration des Producteurs laitiers de l'Ontario de 1981 à 2001. Il a présidé cet organisme de 1990 à 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, occupant la présidence de 1999 à 2001.

Vice-président

Carl Harrison

nommé le 27 avril 2004 pour un second mandat

Avant sa nomination à la Commission, M. Harrison a été directeur de *Ontario Dairy Processors Council* et directeur fondateur du Conseil de l'industrie laitière de l'Ontario, dont il a aussi été le président. M. Harrison compte également de nombreuses années de service auprès du Conseil national de l'industrie laitière. Il y fut directeur de 1973 à 1998, membre du comité exécutif de 1994 à 1997, et président de 1996 à 1997.

LA COMMISSION CANAD

Commissaire

Jean Grégoire

nommé le 27 avril 2004

M. Grégoire occupait jusqu'à récemment la présidence des Producteurs laitiers du Canada et de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Depuis son entrée au Syndicat des producteurs de lait de transformation de Saint-Hyacinthe à titre d'administrateur en 1975, M. Grégoire a tenu des rôles importants au sein de divers regroupements de producteurs laitiers. Avec ses deux fils, il exploite une entreprise de production laitière et de grandes cultures à Saint-Alexandre d'Iberville au Québec. Il connaît de près l'industrie laitière et ses politiques.

12

Les commissaires de la CCL sont mandatés par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques* et leurs sont assujettis. Ils doivent diriger et surveiller la gestion et les activités de la CCL dans le meilleur intérêt de la Commission. Ils doivent aussi s'assurer de l'existence de mécanismes adéquats de reddition de comptes pour la gestion des fonds versés par le gouvernement du Canada et par l'industrie. Les commissaires comptent plusieurs années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs antécédents à titre de producteurs et de transformateurs sont le gage d'une approche équilibrée permettant de bien composer avec les objectifs souvent conflictuels des intervenants de l'industrie.

Dans le cadre de leur administration générale, les commissaires doivent :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le plan d'entreprise et les budgets, avec la collaboration de la haute direction;
- approuver le Rapport annuel et les états financiers vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada;
- s'assurer de l'existence d'un mécanisme approprié de reddition de comptes grâce à l'exécution de vérifications internes et à l'évaluation des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités et des services offerts à l'industrie par la CCL dans le cadre du mandat prévu par la loi, et présenter les états financiers connexes au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) au moins quatre fois par année;
- recevoir l'audit annuel et le rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général, remis tous les cinq ans, et en assurer le suivi.

Voici les principales initiatives entreprises au cours de l'année écoulée :

- Deux commissaires et un directeur principal ont suivi une formation sur la gouvernance pour les sociétés d'État;
- Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers, le Programme de marketing des ingrédients laitiers et les services offerts par la CCL aux comités de l'industrie ont fait l'objet d'une évaluation;

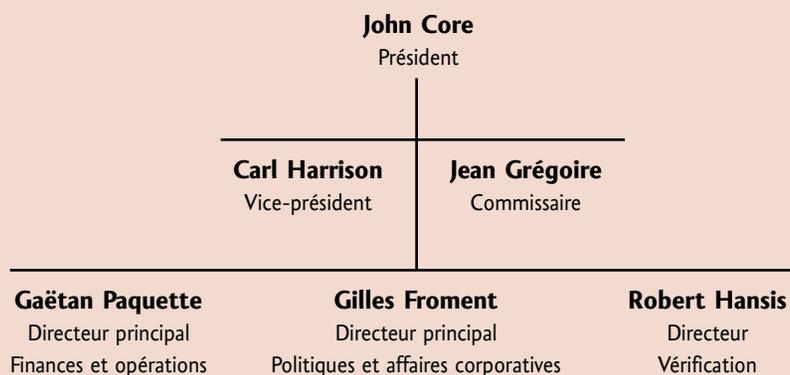
IENNE DU LAIT

- La présentation des états financiers et l'information sur la comptabilité de gestion ont fait l'objet d'une vérification interne;
- Les employés ont assisté à une présentation du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique émis par le Conseil du Trésor le 1er septembre 2003;
- La politique sur la couverture du taux de change de la Commission a été mise à jour pour qu'elle reflète les dernières directives de l'Institut canadien des comptables agréés;
- Un comité interne de Santé et sécurité a été créé pour veiller à la mise en oeuvre des recommandations issues de l'analyse des menaces et des risques effectuée à la Commission et pour s'occuper des questions de santé et sécurité;

- Les commissaires ont approuvé une mise à jour de la délégation de l'autorité financière;
- La Commission des droits de la personne a effectué une vérification de l'équité en matière d'emploi à la CCL et a jugé que le Plan sur l'équité formulé par la CCL était conforme à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Les commissaires se rencontrent mensuellement pour établir les orientations et stratégies de la CCL. Ils ont formé une équipe de gestion supérieure composée du directeur principal, Politiques et affaires corporatives, du directeur principal, Finances et opérations et du directeur de la Vérification. Cette équipe est responsable de la gestion quotidienne, en consultation avec le président.

13



1 Carl Harrison Vice-président 2 John Core Président 3 Jean Grégoire Commissaire



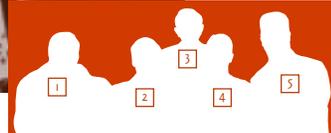
LA COMMISSION CANAD

FINANCES ET OPÉRATIONS



- 1 Mark Lalonde
Chef, Programmes de marketing
- 2 Gaby Da Silva
Gestionnaire, Programme de permis
des classes spéciales de lait
- 3 Marcel Claude
Chef,
Finances et administration
- 4 Gaëtan Paquette
Directeur principal,
Finances et opérations
- 5 Richard Rancourt
Chef, T.I.
- 6 Chantal Laframboise
Gestionnaire, Mises en commun
- 7 Laval Létourneau
Chef, Opérations commerciales
Andre Berckmans
Gestionnaire,
Rapports financiers,
comptabilité et trésorerie
(Absent sur la photo)

POLITIQUES ET AFFAIRES CORPORATIVES



- 1 Erik Kramar
Chef, Économie
- 2 Paula Flood
Conseillère en ressources humaines
- 3 Nelson Coyle
Chef, Politiques et
planification stratégique
- 4 Chantal Paul
Chef, Communications
- 5 Gilles Froment
Directeur principal,
Politiques et affaires corporatives

VÉRIFICATION



- 1 Robert Hansis
Directeur, Vérification
- 2 Indira Gangasingh
Gestionnaire, Service de
l'assurance
- 3 Hossein Behzadi,
Gestionnaire,
Vérification des programmes

LIENNE DU LAIT

Le succès de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses employés et de la qualité des services qu'ils offrent. La CCL encourage l'excellence sur les plans individuel et organisationnel. La Commission emploie 62 personnes.

Activités et programmes

Activités principales

En tant que facilitateur national et administrateur principal de l'industrie laitière, la CCL met en œuvre un bon nombre d'activités et de programmes :

- En présidant le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), elle offre un soutien continu à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.
- Dans le cadre des systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés, la Commission assume les tâches de facilitateur et de secrétariat. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont énoncées dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL administre aussi les mécanismes financiers requis par ces ententes.
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché.
- Elle est autorisée à acheter, à entreposer, à transformer ou à vendre des produits laitiers sur les marchés intérieurs ou internationaux, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la CCL importe et redistribue, au nom de l'industrie, les quotas tarifaires de beurre.
- La CCL établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix servent de référence aux agences provinciales lors de l'établissement des prix du lait servant à la fabrication de produits tels le beurre, le fromage et la crème glacée.
- Elle administre le Programme de permis des classes spéciales de lait. Dans le cadre de ce programme, elle délivre des permis permettant aux transformateurs secondaires de se procurer des ingrédients laitiers à des prix concurrentiels, et aux exportateurs d'exporter des produits conformément aux engagements du Canada envers l'OMC.
- Suivant les objectifs du Programme de marketing des ingrédients laitiers, elle élabore et met en place des programmes et des services qui encouragent les transformateurs secondaires à maintenir ou à augmenter l'utilisation d'ingrédients laitiers dans leurs produits.

LA COMMISSION CANAD

- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques de même que des vérifications externes, le plus souvent auprès des entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait.
- Elle agit comme facilitateur pour promouvoir l'harmonisation des procédures de vérification des usines au sein de l'industrie.

DÉTAILS DES PROGRAMMES

Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion des approvisionnements constitue le fondement des politiques laitières actuelles. Adopté au milieu des années 70, il sert à administrer l'approvisionnement en lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt.

Dans ce contexte, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents regroupements qui influencent la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

Le CCGAL est un comité permanent créé par les signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Il est responsable d'élaborer des politiques et de veiller à la mise en œuvre du PNCL et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements en lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL regroupe des représentants des producteurs laitiers, des transformateurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux

des producteurs laitiers, des transformateurs et des consommateurs participent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME DE TRANSFORMATION*

(milliers de kg de matière grasse)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Terre-Neuve et Labrador	57	81	115
Île-du-Prince-Édouard	3 088	3 060	3 255
Nouvelle-Écosse	2 332	2 404	2 448
Nouveau-Brunswick	2 158	2 129	2 632
Québec	81 835	81 802	86 482
Ontario	50 420	50 251	53 533
Manitoba	6 394	6 438	6 811
Saskatchewan	5 516	5 224	5 279
Alberta	9 400	9 695	10 390
Colombie-Britannique	8 769	8 840	9 861
TOTAL	169 969	169 924	180 806

*Avant la mise en commun

Production et demande

La Commission effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens (la demande) et de la production laitière (offre). Les besoins sont définis comme la quantité de gras laitier requis pour couvrir l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs plus les exportations planifiées de tous les produits laitiers de transformation. La production

LIENNE DU LAIT

comprend toute la production de lait et de crème de transformation visée par la gestion des approvisionnements.

Au cours de l'année laitière 2003-2004, les besoins canadiens ont totalisé 49,0 millions d'hectolitres, en hausse de 0,4 p. cent par rapport à l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait et de crème de transformation a augmenté de 6,4 p. cent par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 50,2 millions d'hectolitres.

La production de la dernière année a augmenté davantage que la demande. En début d'année, la demande a augmenté rapidement et le quota de lait industriel a été ajusté en conséquence. Les producteurs ont donc augmenté leurs livraisons de lait. Ainsi, la production canadienne a suffi à la demande et il n'a pas été nécessaire de recourir aux permis supplémentaires d'importation. La production totale de l'année laitière est très près du quota et les producteurs doivent être félicités pour la discipline dont ils ont fait preuve en adaptant leur production aux besoins.

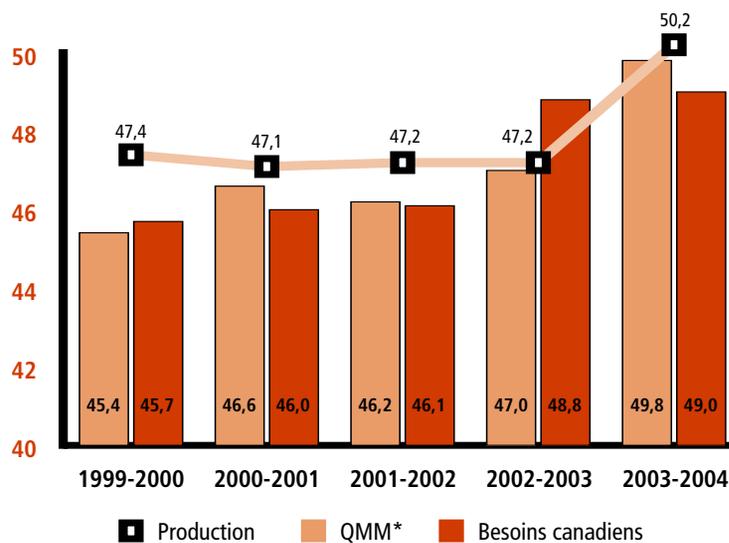
Quota de mise en marché

Le CCGAL revoit régulièrement la cible nationale de production pour le lait de transformation, c'est-à-dire le quota de mise en marché (QMM). Le QMM est basé sur les besoins canadiens et comprend une allocation de croissance d'un p. cent qui permet d'éviter les pénuries. Ce niveau cible, qui fait l'objet d'une surveillance constante, est ajusté au besoin pour tenir compte des changements dans la demande

intérieure de produits laitiers de transformation, ainsi que dans les exportations planifiées. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur.

Au 31 juillet 2004, le QMM totalisait 49,2 millions d'hectolitres. Pendant l'année laitière 2003-2004, la production de lait et de crème de transformation a dépassé d'environ 1 p. cent le QMM moyen pondéré pour l'année, qui était de 49,8 millions d'hectolitres.

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION, BESOINS CANADIENS ET QMM (MILLIONS HL)



* QMM moyen pondéré pour l'année, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Remarque : Dans les Rapports annuels précédents, le QMM est indiqué comme le QMM au 31 juillet de chaque année.

LA COMMISSION CANAD

PARTS PROVINCIALES DU QMM

au 31 juillet 2004*

	Matière grasse (milliers de kg)	Lait (millions hl)	%
Terre-Neuve et Labrador	216	0,060	0,1
Île-du-Prince-Édouard	3 128	0,869	1,8
Nouvelle-Écosse	2 019	0,561	1,1
Nouveau-Brunswick	2 330	0,647	1,3
Québec	81 241	22,567	45,8
Ontario	55 877	15,521	31,5
Manitoba	6 321	1,756	3,6
Saskatchewan	4 362	1,212	2,5
Alberta	11 631	3,231	6,6
Colombie-Britannique	10 108	2,808	5,7
TOTAL	177 233	49,231	100,0

*Avant le partage des marchés

En dépit de la gestion rigoureuse de l'approvisionnement en lait tout au long de l'année, les fluctuations de la production laitière ou de la demande peuvent entraîner des surplus. Ces surplus sont gérés en ajustant le QMM ou les stocks, ou encore en les exportant, suivant les engagements commerciaux du Canada. Ces surplus sont administrés par le Programme de retrait des surplus dont les revenus sont retournés aux producteurs par le biais du système de mise en commun.

Mise en commun des revenus des producteurs

Pour les producteurs de lait, les ententes de mise en commun constituent un moyen de gérer les risques financiers associés à l'évolution des marchés intérieurs. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom de l'industrie laitière.

Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait, établi en août 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, tous les producteurs laitiers du pays se partagent les recettes des ventes de lait des classes spéciales.

Entente sur la mise en commun de tout le lait

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), les coûts de transport et les frais d'écémage sont mis en commun par les producteurs du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. La province du Manitoba, avec l'accord des autres provinces, s'est retirée de cette mise en commun le 1^{er} février 2003.

IENNE DU LAIT

En automne 2003, la plupart des activités de la mise en commun étaient centrées sur l'atteinte d'un consensus sur l'augmentation du prix du lait de consommation au 1er février 2004.

Malheureusement, les provinces n'ont pu s'entendre et ont mis en place des augmentations de prix différentes.

En novembre 2003, Terre-Neuve et Labrador a déposé une proposition formelle pour se joindre à l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Un comité de négociations, présidé par la CCL, a été mis sur pied au début de 2004 et s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année laitière.

En avril 2004, les signataires de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait ont tenu un atelier spécial pour discuter de l'établissement du prix du lait de consommation et pour réaffirmer l'engagement de chacun envers l'Entente. Suivant une recommandation formulée lors de l'atelier, un Comité d'action sur le lait de consommation a été créé pour étudier de nouveaux mécanismes d'établissement des prix pour le lait de consommation. Ce comité a déposé ses recommandations à l'Organisme de supervision en juillet 2004.

En juin 2003, la Nouvelle-Écosse a annoncé son intention d'entreprendre une démarche de règlement des différends en raison de l'absence d'une bourse interprovinciale de quotas. Durant l'année laitière 2003-2004, la Nouvelle-Écosse a négocié avec plusieurs provinces mais sans succès. Un groupe d'arbitrage a donc été nommé officiellement en juillet 2004.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont aussi mis en oeuvre un système de mise en commun de tout le lait. En 2003-2004, la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) a adopté deux mesures dans le but d'accroître le marché. Une réduction du prix sera consentie durant un an pour la fabrication de produits innovateurs à base de lait de transformation et de consommation. Aussi, le Comité de coordination a formé un comité de recherche ayant pour mandat de stimuler l'innovation et la croissance.

Les questions de la disponibilité de la crème, de l'établissement des prix du lait de consommation et de la gouvernance de la MCLO ont été étudiées. Le groupe de mise en commun a demandé au vice-président de la CCL de présider le Comité de coordination pendant un an.

La MCLO a formé deux comités : un comité de transport chargé de formuler un plan d'urgence, et un comité de sécurité ayant pour mandat de coordonner les programmes de scellage des camions-citernes dans les quatre provinces de l'Ouest à compter du 1er août 2005.

Enfin, la MCLO a demandé à la CCL et au CCGAL d'examiner l'utilisation des données démographiques dans l'attribution du quota. Grâce à cet exercice, le quota de l'Ouest s'est accru.

LA COMMISSION CANAD

LES MISES EN COMMUN EN 2003-2004 :

QUELQUES CHIFFRES

	Lait de consommation produit (millions hl)	Lait de transformation produit (millions hl)	Prix pondéré* au producteur (\$/hl)
Mise en commun de tout le lait	21,9	41,2	60,78
Mise en commun du lait de l'Ouest	9,1	9,0	62,09

* Lait intra quota à 3,6 kg de m.g. par hl

Programme de permis des classes spéciales de lait

Le 1er août 1995, le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre dans le but de permettre aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication

de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers sont offerts à des prix concurrentiels.

Les transformateurs, exportateurs et transformateurs secondaires ont accès à des quantités déterminées de composants laitiers grâce aux permis délivrés par la Commission canadienne du lait. Il existe trois types de permis. Le premier (permis 5(a), 5(b) ou 5(c)) est délivré aux transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers comme ingrédients.

Le deuxième type de permis (permis 5(d)) est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Il précise la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible aux fins d'exportation. Les permis de la classe 5(d) s'appliquent au volume de lait prévu pour les exportations planifiées et incorporées au QMM, ainsi qu'aux autres exportations, le total ne dépassant pas les engagements du Canada envers l'OMC.

MIQUELON DU LAIT

Le troisième type de permis (4(m)), s'applique aux surplus de lait vendus pour l'alimentation animale et pour d'autres usages semblables.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 5,4 millions d'hectolitres de lait en 2003-2004. Au total, 1 055 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c). Le nombre d'entreprises participant au programme est passé de 801 en 2002-2003, à 836 en 2003-2004.

PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

Volume de lait vendu (millions hl) et revenu moyen des producteurs (\$/hl)*

Classe		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
5(a)	Volume	1,517	1,791	1,633	1,881	1,954
	Prix	37,34 \$	35,63 \$	45,55 \$	33,29 \$	40,08 \$
5(b)	Volume	1,452	1,221	0,728	1,042	1,872
	Prix	38,95 \$	42,94 \$	42,67 \$	35,19 \$	32,85 \$
5(c)	Volume	1,033	1,053	1,344	1,361	1,548
	Prix	33,69 \$	31,97 \$	30,09 \$	29,97 \$	29,99 \$
Total	Volume	4,002	4,065	3,705	4,283	5,374
	Prix	36,74 \$	36,16 \$	39,42 \$	32,71 \$	35,17 \$

* Les volumes et les prix sont calculés selon une base de 3,6 kg de matière grasse par hl.

Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de produits laitiers. Ils servent aussi de référence aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix payés par les transformateurs.

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte lors de l'établissement des prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Avant d'établir les prix de soutien, la CCL étudie aussi avec soin les positions des différents intervenants de l'industrie laitière.

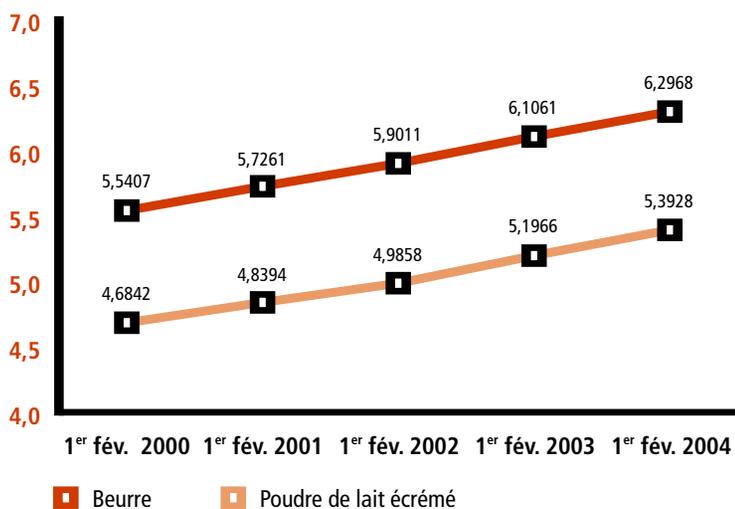
Les prix de soutien annoncés par la Commission en décembre 2003 sont entrés en vigueur le 1er février 2004. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 5,1966 \$ à 5,3928 \$ le kg et celui du beurre, de 6,1061 \$ à 6,2968 \$ le kg. En 2002, la CCL s'est engagée à couvrir les coûts de production de 50 p. cent des producteurs dès 2006. La décision de décembre 2003 sur les prix est un pas important en ce sens.

La hausse des prix de soutien devait se traduire, pour les producteurs laitiers, par une augmentation de 3,5 p. cent, soit 2,20 \$ l'hectolitre sur le prix payé pour le lait de transformation.

LA COMMISSION CANAD

En juillet 2004, la Commission a tenu des consultations pour décider s'il était nécessaire d'augmenter les prix de soutien au 1^{er} septembre 2004 pour compenser une partie des pertes occasionnées chez les producteurs de lait par la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). En se basant sur les données disponibles, la Commission a jugé qu'une augmentation des prix de soutien n'était pas justifiée à ce moment-là.

PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 2000 À 2004 (\$/KG)



22

Importations de beurre

Aux termes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994, le Canada a établi des quotas tarifaires pour certains produits laitiers. Ces quotas tarifaires établissent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie, la CCL est premier receveur des importations de beurre depuis 1995 et conformément au permis fédéral, elle achemine ces importations au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre.

Cette année, le quota tarifaire pour le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers du quota tarifaire total (2 000 tonnes) sont attribués à la Nouvelle-Zélande.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de nouveaux produits pour le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux. Les entreprises admissibles au programme peuvent ainsi obtenir le lait dont elles ont besoin pour fabriquer un nouveau produit.

Durant l'année laitière 2003-2004, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé 15,9 millions de litres de lait comparativement à 25,1 millions en 2002-2003. La limite maximale d'utilisation a été fixée à 1 p. cent du QMM, soit environ 49 millions de litres.

IENNE DU LAIT

Cette année, le comité de sélection a reçu 21 demandes, contre 20 demandes l'année précédente. Comme d'habitude, la plupart des demandes concernent la fabrication de nouveaux fromages fins. Neuf d'entre elles satisfaisaient aux critères du programme et ont été acceptées. Cinq ont été rejetées par le Comité alors que pour les 7 autres, le comité attend des renseignements additionnels avant de prendre une décision.

Le PIMPL a fait l'objet d'une évaluation au cours de l'année. En s'inspirant des résultats de cette évaluation, le CCGAL a reconduit le programme pour une période de cinq ans et a autorisé l'ajout d'un conseiller technique au comité de sélection. Le CCGAL a aussi approuvé des activités faisant la promotion du PIMPL et le recours à un champion dans le domaine de l'innovation pour recueillir et distribuer de l'information aux petites et moyennes entreprises de transformation et de transformation secondaire.

Programme de marketing des ingrédients laitiers

L'objectif de ce Programme est de contribuer à augmenter la visibilité des ingrédients laitiers et leur utilisation par le secteur de la transformation secondaire au Canada, en mettant l'accent sur des produits finis tels que les produits de boulangerie, les bonbons et les produits nutraceutiques. Jusqu'à présent, le Programme a lancé un site Web et un programme d'appui à l'industrie, et organisé des conférences.

Grâce à l'appui de nos partenaires de l'industrie, le site Web ingrédientsLAI TIERS.ca s'est mérité le prix or de la *Canadian Farm Writers Federation* pour la deuxième année de suite. Ce service d'information

en ligne demeure un outil précieux offrant des services de marketing et de l'information de pointe sur l'industrie directement au secteur des ingrédients laitiers. Le site reçoit en moyenne 20 000 visiteurs par mois.

Le Programme de soutien technique des ingrédients laitiers a débuté en automne 2003 dans le but d'aider les transformateurs secondaires qui modifient leurs recettes de manière à y incorporer des ingrédients laitiers. La CCL a approuvé 5 projets dans le cadre de ce nouveau programme qui est appelé à prendre de l'ampleur en raison de l'intérêt que porte l'industrie laitière aux nouvelles possibilités d'utilisation des solides non gras.

La CCL continue de promouvoir l'organisation de conférences portant sur l'utilisation des ingrédients laitiers dans la transformation alimentaire. Trois nouveaux programmes de conférences ont été finalisés en juin 2004. Ceux-ci seront offerts à l'automne en partenariat avec le *Guelph Food Technology Centre*, le *Alberta Food Processing Development Centre* et la *Fondation des gouverneurs (Québec)*.

Le Programme de marketing des ingrédients laitiers a subi une évaluation en cours d'année. Le comité d'évaluation a conclu que le Programme fournit des services précieux au secteur des ingrédients laitiers qui est aux prises avec une concurrence croissante de la part des succédanés. Le comité d'évaluation a recommandé que le Programme soit maintenu et que davantage d'efforts soient consentis en vue de promouvoir la croissance et l'innovation dans l'utilisation des ingrédients laitiers en transformation secondaire.

LA COMMISSION CANAD

Programmes intérieurs de saisonnalité

La production laitière fluctue selon les saisons. Plus élevée au printemps, quand la production des vaches tend à augmenter, elle peut diminuer en automne et durant les mois d'hiver. À l'inverse, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son maximum en automne et au début de l'hiver, pour subir une baisse après la période des Fêtes. Pour cette raison, pendant une brève période en hiver, la demande dépasse généralement l'offre.

Les programmes intérieurs de saisonnalité permettent de faire correspondre la demande saisonnière avec l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 4,2 millions de dollars en 2003-2004. Pour couvrir les frais associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, la Commission prélève un montant auprès des consommateurs par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et rajuste ce montant, au besoin, afin qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Au cours de l'année laitière 2003-2004, ce prélèvement est passé de 0,08 \$ à 0,07 \$ l'hectolitre de lait de transformation en raison des faibles taux d'intérêts associés aux frais d'entreposage.

Programmes d'entreposage

Beurre

Au courant de l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre. Au début de l'année laitière 2003-2004, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a établi le niveau cible des stocks réguliers de beurre à 12 millions de kg. Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année. En plus des stocks réguliers, la Commission achète le beurre excédentaire de l'industrie dans le but d'équilibrer le système.

Le niveau total des stocks de beurre détenus sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries éventuels de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production doivent être ajustés ou s'il faut gérer des surplus. Depuis quelques années, la plus grande part du beurre produit sur le marché intérieur est consommée au pays et les exportations sont rares.

Poudres de lait

La CCL gère également un programme pour l'entreposage de différents types de poudres de lait à usages spécifiques. Elle encourage ainsi la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits en automne lorsque la production laitière est parfois insuffisante pour combler la demande. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

LIENNE DU LAIT

Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. À la différence des programmes intérieurs de saisonnalité dans le cadre desquels la CCL achète et vend les produits, le PALC est un programme d'aide financière qui compense les fabricants pour les frais associés à une période d'entreposage supplémentaire.

Stocks

Au début de l'année laitière 2003-2004, la Commission disposait d'un inventaire de 9,32 millions de kg de beurre et de 2,28 millions de kg de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 24,94 millions de kg de beurre et 53,95 millions de kg de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 19,88 millions de kg de beurre et 23,51 millions de kg de poudre de lait écrémé. Le 31 juillet 2004, les stocks de clôture s'élevaient donc à 14,38 millions de kg de beurre et 32,72 millions de kg de poudre de lait écrémé. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations et l'huile de beurre.)

Programme de retrait des surplus

La CCL administre le Programme de retrait des surplus (PRS) au nom de l'industrie. Le programme a pour objectif de retirer les surplus de lait sur le marché national en intervenant dans les régions concernées au moment opportun.

Le Comité de gestion du lait a pour mandat de conseiller la CCL relativement à la gestion du PRS. Il est composé de représentants

provinciaux et nationaux des secteurs de la production et de la transformation. Il évalue les conditions du marché et la production laitière pour déterminer quand il faut procéder au retrait des surplus et la quantité de lait que la CCL est autorisée à retirer du marché.

Exportations

Au cours de l'année laitière 2003-2004, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens provenait d'entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle de la CCL se limitait surtout à écouler le surplus structurel sous forme de poudre de lait écrémé. La CCL a exporté 16,25 millions de kg de poudre de lait écrémé, soit sous forme de poudre de lait écrémé ou en tant qu'ingrédient dans des mélanges. La CCL a également autorisé l'exportation de faibles quantités de poudre de lait entier, de lait évaporé et de crème glacée grâce à l'émission de permis.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant l'accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. À l'heure actuelle, le quota d'accès s'élève à 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la commercialisation de son meilleur cheddar fort au Royaume-Uni où les consommateurs s'en régalaient depuis plus d'un siècle. Ces exportations, ainsi que celles associées aux permis 5(d) délivrés aux sociétés de commerce international, sont comptabilisées dans les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

LA COMMISSION CANAD

Vérification

En matière de vérification, la CCL a une double responsabilité :

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

Vérifications internes

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les systèmes, pratiques et programmes de la Commission doivent faire l'objet de vérifications internes régulières. Un comité interne de vérification, composé de gestionnaires et présidé par le vice-président de la Commission, passe en revue les priorités de vérification et élabore le plan de vérification annuel.

Les vérificateurs de la CCL collaborent avec les gestionnaires pour s'assurer que les opérations se déroulent de façon économique et efficace. Ils travaillent aussi avec le Bureau du vérificateur général du Canada durant la vérification annuelle en fournissant l'information et les rapports pertinents sur les pratiques de la CCL.

Au cours de 2003-2004, la gestion de la revente de beurre par la Commission a fait l'objet d'une vérification importante. Celle-ci comprenait un examen des systèmes et des pratiques d'achat, d'entreposage et de revente du beurre. Les systèmes et pratiques se sont avérés bien contrôlés. Seules quelques suggestions ont été formulées pour améliorer les contrôles actuels. Une de ces suggestions portait sur l'élaboration par les gestionnaires, de critères de performance qui

faciliteraient les rapports sur l'efficacité de la gestion de la revente du beurre en fin d'année.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. Durant l'année laitière 2003-2004, des vérifications ont été effectuées auprès de 40 entreprises. Ces vérifications ont donné lieu à des réclamations totalisant environ 597 000 \$ auprès d'entreprises affichant des disparités dans l'utilisation de leur permis. Ces sommes ont été rendues aux producteurs laitiers canadiens.

Par ailleurs, la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels qui examinent les revenus des usines de lait basés sur les registres tenus dans chaque province. Cette mesure contribue à assurer la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration des mises en commun dont les revenus sont partagés entre toutes les provinces.

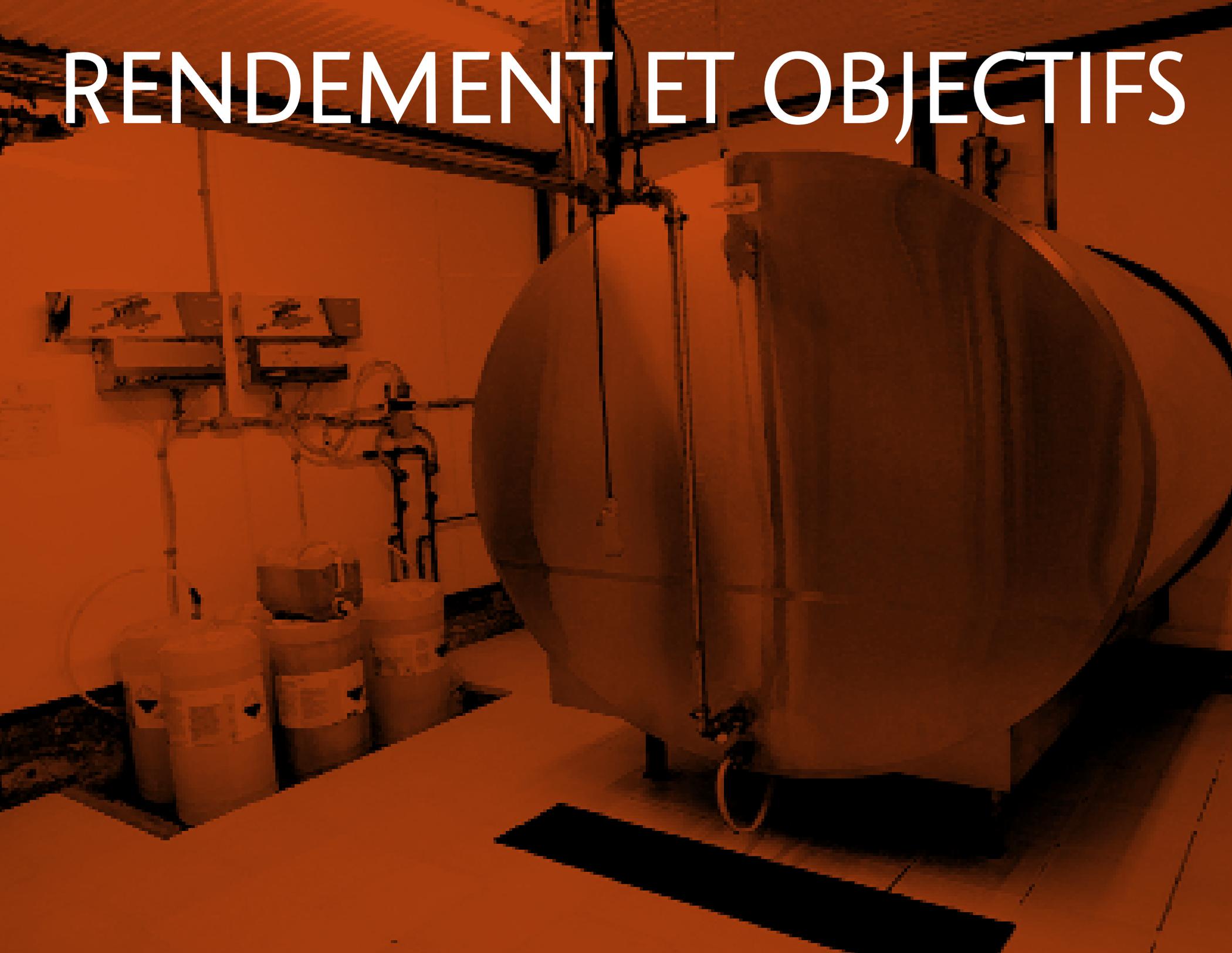
La CCL continue de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour vérifier les transactions liées au Programme des classes spéciales. La CCL offre aussi des conseils sur les pratiques liées à la vérification de l'utilisation du lait en usine et à l'interprétation du Manuel national de vérification en vue d'harmoniser ces vérifications à l'échelle nationale.

De plus, la CCL effectue les vérifications de l'utilisation du lait en usine à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et Labrador sur une base de recouvrement des coûts.

LIENNE DU LAIT



RENDEMENT ET OBJECTIFS



Réalisations en 2003-2004

Cette section présente les objectifs de la Commission canadienne du lait (CCL) pour 2003-2004 et un sommaire de l'état d'avancement des travaux pour chacun.

1. En collaboration avec les groupes de producteurs et de transformateurs, coordonner et faciliter un dialogue franc entre les deux secteurs afin de favoriser une vision commune, d'identifier les objectifs de l'industrie laitière canadienne et d'établir un moyen de communication global.

Poursuivant le travail entrepris l'an dernier à ce chapitre, la CCL a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et les Producteurs laitiers du Canada pour assurer le suivi d'un premier atelier sur la vision de l'industrie laitière, tenu en mars 2003. On a développé une documentation importante comprenant diverses options liées aux enjeux identifiés alors, soit : 1. la croissance du marché par le remplacement des importations par des produits canadiens; 2. la croissance du marché par le biais du Programme de permis des classes spéciales de lait; 3. la croissance du marché par l'innovation et les nouveaux produits, accompagnés d'une augmentation de la consommation par habitant; et 4. l'équilibre entre l'offre et la demande.

La CCL a ensuite organisé un deuxième atelier sur la vision de l'industrie laitière en octobre 2003. Les objectifs de cette rencontre étaient d'échanger de l'information sur la situation actuelle entourant les quatre questions précitées et d'identifier des actions concrètes que les producteurs et transformateurs pourraient entreprendre ensemble pour régler ces questions. Le suivi de ce second atelier se poursuit.

La CCL a aussi organisé une session sur la vision pour la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) à Calgary en octobre 2003. La CCL aide la MCLO à assurer le suivi de cet événement. De plus, la MCLO a décidé qu'à compter de mars 2004 et pour un an, la CCL présidera les réunions de son comité de coordination.

La CCL a aussi organisé un atelier pour l'autre mise en commun régionale, la Mise en commun de tout le lait. Cette activité s'est déroulée en avril 2004 à Montréal. Ses objectifs étaient de réaffirmer l'engagement des participants envers l'Entente sur la mise en commun, d'améliorer la compréhension entre les producteurs, les transformateurs et les gouvernements provinciaux, d'énoncer des principes communs et de développer un plan d'action traitant des sujets les plus importants. Dans ce cas aussi, la CCL sera impliquée dans le suivi de l'atelier. De plus, la CCL préside le comité chargé de négocier les conditions de l'adhésion de Terre-Neuve et Labrador à cette mise en commun.

La rédaction du livre sur l'histoire de la CCL va bon train. La rédactrice principale travaille dans nos bureaux. Un comité consultatif de même que les employés de la CCL l'appuient dans ses recherches et dans la rédaction de l'ouvrage. Le manuscrit devrait être terminé en août 2005.

Durant la dernière année, des transformateurs se sont rassemblés pour créer une nouvelle organisation qui représente leurs intérêts.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

L'Association des transformateurs laitiers du Canada a débuté à la fin de 2003. Une douzaine d'entreprises, provenant de tout le Canada, font maintenant partie de l'Association. La CCL appuie cette initiative car elle permet aux transformateurs de faire entendre leur voix à l'échelle nationale.

2. Faciliter les changements requis dans l'industrie laitière canadienne à la suite de la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne les exportations des produits laitiers canadiens et appuyer l'équipe canadienne de négociation à l'OMC.

Pour arriver à gérer de façon plus serrée la production de lait au Canada, la CCL a travaillé de très près avec l'industrie au cours de la dernière année pour effectuer les changements nécessaires aux politiques de quota. Divers scénarios ont été élaborés, analysés et proposés au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Ce comité doit décider des changements qui seront mis en place. En mars, le CCGAL a adopté un des scénarios proposés par la CCL. Ce scénario apporte des changements au système de quotas qui rendront la gestion des approvisionnements de lait plus sensible aux variations saisonnières de la demande dès le 1er août 2004.

En réaction à la décision de l'Organe d'appel de l'OMC en 2002, l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait a été modifiée pour en retirer toutes les dispositions relatives au mécanisme d'exportation individuel. La CCL a supervisé les changements et le processus d'approbation de la nouvelle Entente. La CCL recueille actuellement les signatures des neuf provinces signataires de cette Entente.

La CCL a assumé la responsabilité du travail de vérification entourant la disparition du mécanisme d'exportation individuel qui permettait la signature directe de contrats, entre producteurs et transformateurs, pour l'approvisionnement de lait dans le but de fabriquer des produits laitiers destinés à l'exportation. Ces vérifications sont faites en collaboration avec les provinces.

Suivant les directives ministérielles, la CCL a mené ses activités d'exportation dans le respect des limites à l'exportation imposées au Canada par l'OMC. Chaque transaction a donc donné lieu à l'émission d'un permis 5(d). Un nouveau système informatique calcule maintenant la valeur des subventions. Des rapports trimestriels ont été soumis à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

3. Encourager la consommation de produits laitiers et l'utilisation d'ingrédients laitiers canadiens par la promotion, la recherche sur les marchés et l'appui technique.

En plus de continuer ses activités régulières, le Programme de marketing des ingrédients laitiers a inauguré un nouveau fonds d'appui technique. Le Programme de soutien technique des ingrédients laitiers offre une aide aux transformateurs secondaires canadiens impliqués dans la reformulation de produits finis dans le but d'y incorporer des ingrédients laitiers. Le Programme vise à offrir un appui financier aux transformateurs secondaires canadiens qui ne disposent pas des installations, de l'expertise technique ou encore des ressources nécessaires pour mener des analyses et des essais contrôlés. Le Programme, lancé en 2003, dispose d'un budget de 100 000 \$ par année. Il a déjà reçu plusieurs demandes intéressantes.

La Commission a participé au financement de la promotion du beurre au cours des deux dernières années. Cette année, la CCL a offert de contribuer financièrement à une promotion plus étendue des produits laitiers. Cela se ferait en partenariat avec les Producteurs laitiers du Canada. Cette initiative impliquerait les producteurs, les transformateurs et possiblement les transformateurs secondaires.

4. Atteindre une administration efficace par l'amélioration des pratiques administratives et de gestion.

À la suite de l'évaluation des menaces et des risques menée l'an dernier, la CCL a formé un Comité santé et sécurité au travail qui conseillera les membres de la direction sur l'élaboration de politiques et fera des recommandations sur les questions de santé et de sécurité.

La CCL a installé des ordinateurs hors site lui permettant de reprendre ses opérations rapidement en cas de sinistre important dans son édifice. Ce site de secours est un élément clé du plan de reprise des opérations de la Commission.

L'évaluation des programmes s'est poursuivie. Le Programme de marketing des ingrédients laitiers a été évalué durant le printemps et l'été 2003. Le rapport issu de cette évaluation et présenté au CCGAL en octobre appuyait la croissance des activités du Programme de marketing. À la demande du CCGAL, l'évaluation du Programme de permis des classes spéciales de lait a été reportée pour permettre à la CCL d'évaluer le Programme d'innovation en matière de produits laitiers avant sa date prévue d'examen. Les conclusions et recomman-

dations de cette évaluation ont été présentées en janvier au CCGAL qui a adopté plusieurs de ces recommandations en juillet.

La CCL a aussi entrepris d'évaluer les services qu'elle offre aux divers forums de l'industrie tels que le CCGAL, la Mise en commun de tout le lait, la Mise en commun du lait de l'Ouest et leurs comités techniques. L'organisation des réunions, la préparation et la distribution des documents d'information, les analyses techniques et les procès verbaux et rapports étaient parmi les services évalués. Les conclusions et recommandations de cette évaluation ont été présentées au CCGAL en juillet 2004.

Au chapitre des ressources humaines, la CCL a travaillé de près avec la Commission des droits de la personne au cours de la dernière année dans le cadre d'une vérification de la conformité de la CCL à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le Plan de la CCL en cette matière sera mis en place au cours des trois prochaines années. La CCL a aussi fait un examen préliminaire de la démographie de sa main d'œuvre et un plan de succession suivra. Comme le départ d'un certain nombre d'employés durant l'année a occasionné un travail de recrutement considérable, l'analyse des besoins en compétences a été remise à l'an prochain.

Perspectives

Au fil des ans, le système canadien de gestion des approvisionnements a su s'adapter à de nouveaux paramètres. La libéralisation des marchés a donné lieu à plusieurs changements. À mesure que progresse le cycle de négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce

RENDEMENT ET OBJECTIFS

(OMC), la possibilité d'une réduction des tarifs sur les importations assortie d'un accès accru au marché canadien suscite bien des inquiétudes au sein de l'industrie laitière. Toute réduction du niveau des exportations subventionnées permises sous l'OMC aurait aussi de sérieuses répercussions.

Une réduction des tarifs menace l'intégrité du marché intérieur en augmentant la probabilité que des produits étrangers comme le beurre entrent au Canada et fasse compétition aux produits canadiens. Ceci rendrait très difficile la gestion des approvisionnements pour le marché intérieur, ignorant la quantité exacte de produits importés dans une période donnée. Un accès accru au marché canadien entraînerait une diminution de la production canadienne de lait requise pour approvisionner le marché intérieur. Les limites actuelles des exportations rendent difficile le retrait de nos surplus de solides non gras et toute réduction additionnelle aggraverait une situation déjà délicate.

Le surplus structurel de solides non gras dépasse de loin nos limites d'exportation et l'industrie doit trouver des moyens de faire face à cette situation. Les politiques à la ferme sont examinées pour abolir les incitatifs qui augmentent le surplus structurel. Comme première mesure, les provinces ont accepté de mettre en place des politiques visant à réduire le rapport solides non gras/matière grasse du lait cru au cours des deux ou trois prochaines années. De plus, il faut trouver rapidement de nouvelles utilisations sur le marché intérieur pour les solides non gras. À cet égard, les producteurs et les transformateurs discutent de la possibilité de développer un nouveau programme visant la fabrication de caséine et/ou de concentré protéique de lait.

Les prix du lait à la ferme continuent d'alimenter la controverse et l'industrie doit examiner les options possibles après 2006, date à laquelle la CCL aura atteint son objectif d'inclure 50 p. cent des producteurs dans son examen annuel des prix de soutien.

L'environnement interne de la Commission canadienne du lait subit aussi des changements. Notre main d'œuvre vieillit et nous devons préparer la prochaine génération de spécialistes et de gestionnaires. La Commission désire aussi consacrer plus d'énergie à la gouvernance et ceci requiert la mise en place de nouveaux systèmes.

La CCL a identifié six défis à relever au cours des cinq prochaines années.

Mettre l'accent sur l'importance de la gouvernance des sociétés publiques

À mesure que les sociétés publiques entrent dans la ligne de mire du public, la gouvernance prend toute son importance. La CCL, qui souscrit à cette tendance, a déjà commencé à mettre en place des mesures qui améliorent sa reddition de comptes et elle entend poursuivre ses efforts dans ce sens.

Renouveler notre main d'œuvre

Au cours des cinq prochaines années, 10 employés de la CCL, soit 17 p. cent de la main d'œuvre, pourraient prendre leur retraite. Il s'agirait, pour la plupart, de gestionnaires ou de spécialistes. Leur départ causera la perte d'une bonne partie de notre mémoire corporative. La Commission doit planifier ces départs et se préparer en trouvant des façons de transférer les connaissances et cette mémoire à d'autres employés afin d'assurer la continuité des services.

Développer une meilleure cohésion au sein de l'industrie laitière canadienne et des prises de décision plus rapides

Bien que la CCL ait continué durant la dernière année à encourager un dialogue franc entre les producteurs et les transformateurs, ses efforts doivent se poursuivre. Des solutions globales aux défis de demain doivent être négociées et mises en place et la CCL doit continuer à faciliter un dialogue débouchant sur des actions. Le processus décisionnel doit s'adapter aux changements rapides.

Créer des marchés intérieurs pour écouler les solides non gras et gérer les approvisionnements de lait de façon plus serrée

La réduction des exportations force le développement de nouveaux marchés pour les produits laitiers au Canada même. L'innovation et la promotion seront à l'avant-scène dans l'année qui vient, de même que l'exploration de nouveaux marchés pour les solides non gras.

Composer avec l'incertitude liée à l'efficacité des barrières tarifaires, selon les résultats des négociations de l'OMC

Si à la fin des négociations actuelles de l'OMC, les parties s'entendent sur une réduction des tarifs appliqués aux produits laitiers importés au Canada, le système de gestion des approvisionnements de lait sera fortement éprouvé. Si davantage de produits étrangers entrent au Canada, il y aura une baisse de la demande pour le lait canadien qui se traduira par une réduction du quota total, à moins que les

produits canadiens puissent concurrencer ces importations, généralement moins coûteuses. En raison de son rôle et de son expertise, la CCL, en collaboration avec les intervenants, tentera de minimiser les conséquences négatives sur l'industrie laitière.

Une stratégie d'établissement des prix pour l'après 2006

Chaque année, la Commission canadienne du lait établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix servent de référence dans tout le pays pour établir les prix que les producteurs reçoivent pour leur production de lait de transformation. À l'heure actuelle, l'orientation des décisions concernant les prix de soutien est très claire. En 2002, la CCL s'était engagée à ce que, à partir de février 2006, le coût de production de 50 p. cent des producteurs canadiens soit couvert par les prix de soutien. Il faut désormais commencer à penser à l'orientation des décisions sur les prix de soutien après 2006. Avant de changer sa stratégie, la CCL devra tenir des consultations auprès des divers secteurs de l'industrie et auprès des consommateurs. La nouvelle stratégie devra tenir compte du nouvel environnement économique. L'interdépendance entre les prix de soutien et les prix des diverses classes de lait devra aussi faire l'objet d'un examen.

Objectifs pour la période 2004-2005 à 2008-2009

Les objectifs qui suivent sont basés sur les perspectives pour l'industrie laitière, expliquées dans la section précédente, et leurs impacts prévus sur la CCL.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

OBJECTIF DE CONFORMITÉ

Objectif 1 Améliorer la gouvernance, conformément aux directives du Conseil du Trésor relatives à la fonction de contrôleur moderne.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- examinera et mettra à jour ses règlements
- intégrera et adoptera les politiques corporatives de la CCL concernant l'équité en matière d'emploi, de même que le Code de valeurs et d'éthique du Conseil du Trésor
- fera la promotion des valeurs de la CCL auprès de ses employés
- veillera à ce que tous les commissaires suivent le cours sur la gouvernance pour les sociétés d'État
- portera l'amélioration des communications internes aux objectifs de la direction pour 2004-2005
- encouragera ses gestionnaires à tenir des réunions régulières avec leurs employés
- établira un forum pour les gestionnaires intermédiaires
- harmonisera le traitement et le classement de l'information, sous formes électronique et imprimée
- formera son personnel concernant leurs obligations liées à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- organisera une deuxième ronde de formation pour le personnel sur le système électronique de gestion des dossiers

OBJECTIF DE FONCTIONNEMENT

Objectif 2 Améliorer la planification liée aux ressources humaines.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- préparera un plan de succession
- offrira à tous les employés la chance de préparer un plan de formation personnalisé
- préparera un plan de formation général

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 3 Offrir un leadership à l'industrie et plus spécialement, promouvoir les relations entre les intervenants.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- complètera les initiatives des ateliers sur la vision de l'industrie et communiquera les résultats aux intervenants
- offrira des conseils transparents et impartiaux aux intervenants
- s'assurera que les intérêts des intervenants sont entendus
- participera à la Table ronde de l'industrie laitière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Objectif 4 Continuer de développer des marchés rentables pour les produits laitiers canadiens.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- développera, recommandera au CCGAL et financera un programme d'innovation plus ambitieux pour le développement et la mise en marché de produits laitiers
- cherchera des façons de remplacer les succédanés par des produits laitiers et étudiera de nouveaux marchés pour les solides non gras dans le but de faire des propositions au CCGAL
- stimulera la croissance grâce à des initiatives de partenariat
- maximisera les exportations permises par l'OMC
- développera des politiques visant à réduire le surplus structurel

Objectif 5 Fournir un appui technique à l'équipe canadienne de négociations et évaluer l'impact potentiel des négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce sur l'industrie laitière du Canada.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- suivra les négociations et offrira de l'aide et des conseils techniques à l'équipe canadienne de négociation
- évaluera, prévoira et communiquera tout impact potentiel sur l'industrie laitière canadienne

Objectif 6 Coordonner la gestion efficace du quota national de lait.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- fournira au CCGAL diverses analyses et recommandations pour la gestion des quotas
- aidera à la mise en place et à l'administration du système choisi

Objectif 7 Revoir l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006.

Indicateurs de performance pour 2004-2005

La CCL :

- tiendra des consultations sur l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006 et sur leur dépendance envers les prix de soutien

RAPPORT FINANCIER



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité

de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président,



John Core

Le directeur principal, Finances et opérations,



Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada

le 29 septembre 2004

RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion

pour l'année se terminant le 31 juillet 2004

Le rapport de gestion qui suit, qui porte sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2004, devrait être lu à la lumière des états financiers ci-joints et du Rapport annuel de la Commission.

RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

(en milliers)

	Exercice 2004		Exercice 2003	
	Activités d'exportation	Activités intérieures	Activités d'exportation	Activités intérieures
Ventes totales	36 624 \$	135 418 \$	85 040 \$	146 279 \$
Coût total des ventes	37 195 \$	129 976 \$	82 620 \$	129 418 \$
Marge (pertes) sur les ventes	(571) \$	5 442 \$	2 420 \$	16 861 \$
Surplus à la fin de l'exercice	21 405 \$		32 440 \$	
Stocks à la fin de l'exercice	133 598 \$		67 041 \$	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	98 337 \$		28 702 \$	

38

Activités d'exportation

Ventes

Le total des ventes à l'exportation est de 57 p. cent moins élevé que pour l'année précédente en raison de plus faibles niveaux d'exportation autorisés en vertu des règles de l'OMC. Par conséquent, la CCL a dû accumuler des stocks de poudre de lait écrémé et devra trouver des débouchés intérieurs pour écouler le surplus de lait plutôt que de recourir aux canaux d'exportation usuels.

Le seul produit exporté au cours de l'année a été la poudre de lait écrémé et les volumes ont dû être réduits de 56 p. cent comparativement au dernier exercice, alors que la CCL était parvenue à exporter de petites quantités de beurre et de poudre de lait entier, en plus de la poudre de lait écrémé.

Coût des ventes

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial; elle le fait dans l'intention de faire ses frais au cours d'une année laitière donnée. Comme il est très difficile de prévoir le comportement de ce marché, la CCL termine souvent l'année laitière avec des profits ou des pertes qui reflètent cette incertitude des prix.

Au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2004, le coût des ventes a enregistré une baisse de 55 p. cent attribuable à la réduction des exportations. Des prix de vente plus faibles que prévu ont généré de faibles pertes de 0,57 million de dollars. En revanche, les activités d'exportation au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2003

ont donné lieu à des gains de 2,4 millions de dollars. Cette année-là, la CCL a connu une hausse imprévue des prix de vente de produits laitiers sur le marché mondial comparativement aux prix d'achat établis plus tôt au cours de l'année en prévision d'une stabilité des prix à l'exportation.

Frais de possession

Comparativement à l'année laitière précédente, les frais de possession engagés par la CCL pour les stocks ont grandement diminué en raison d'une réduction des exportations en vertu des règles de l'OMC. En moyenne, les stocks ont été plus bas qu'au cours de l'année précédente, ce qui a entraîné une réduction directe des frais d'entreposage et de manutention par rapport à la même période l'année précédente.

Activités intérieures

Ventes

Dans l'ensemble, les revenus associés aux ventes sur le marché intérieur ont diminué de 7 p. cent au cours de l'année laitière 2003-2004, une situation surtout attribuable au fait que les ventes de beurre du plan A ont été moins élevées, la CCL n'ayant pu regarnir ces stocks avec l'aide de l'industrie plus tôt au cours de l'année. La baisse de revenus a été partiellement compensée par des ventes plus importantes de poudre de lait écrémé à des utilisateurs intérieurs pour l'alimentation animale. Les ventes de poudre de lait écrémé à l'industrie de l'alimentation animale ont augmenté de 72 p. cent, passant de 8,2 millions à 14,1 millions de kg. La CCL a dû vendre ce produit sur le marché intérieur en raison de l'impossibilité d'exporter tout le surplus structurel.

Les volumes vendus dans les autres catégories de produits sur le marché intérieur sont demeurés relativement semblables à ce qui avait été enregistré l'année précédente.

Coût des ventes

Pour respecter le contingent tarifaire du Canada en vertu de l'Accord de l'OMC, la CCL a importé 3 261 tonnes de beurre et d'huile de beurre aux prix mondiaux courants. Ce produit est redirigé vers le secteur de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

Pendant l'année laitière 2003-2004, la CCL a vendu du beurre du plan A qui avait été acheté au plein prix intérieur, ce qui a entraîné une marge moins élevée comparativement à l'exercice 2002-2003.

Au cours de l'année laitière précédente, la hausse importante de la demande avait entraîné une pénurie de beurre sur le marché intérieur. Pour corriger la situation, la CCL s'est servi de beurre qui était destiné à l'exportation. Ce beurre a été vendu au prix intérieur après avoir été acheté au prix mondial. Cette opération a généré un profit.

Frais de possession, stocks et prêts du gouvernement du Canada

Les frais de possession ont connu une hausse importante en raison des stocks plus élevés requis à la fin de l'exercice. À la suite d'une décision prise par le CCGAL, la CCL a porté le niveau de ses stocks de beurre de fin d'année de 12 millions à 15 millions de kg de manière à réduire les risques de pénurie à l'avenir.

RAPPORT FINANCIER

La valeur des stocks s'est considérablement accrue, passant de 67,0 millions à 133,6 millions de dollars cette année, ce qui a donné lieu à une hausse des prêts consentis par le gouvernement du Canada.

Frais d'administration

Les frais d'administration ont augmenté de 1,3 p. cent comparativement à l'année précédente, situation attribuable à des coûts salariaux plus élevés.

Nouveaux défis à l'horizon

À la suite de la décision rendue par l'OMC en décembre 2002 concernant le mécanisme d'exportation individuel, le Canada devra resserrer sa gestion de la production afin de minimiser les surplus sur le marché intérieur. Cela complique aussi la tâche de trouver de nouveaux débouchés intérieurs pour absorber le surplus structurel.

De nouvelles initiatives ont été prises pour mieux équilibrer l'offre et la demande et pour réduire les possibilités de surplus de lait. De plus, il faudra trouver des moyens d'écouler les surplus de poudre de lait écrémé sur les marchés intérieurs qui utilisent présentement des ingrédients laitiers importés ou de nouvelles façons d'incorporer des solides non gras à des produits comme les mélanges et des poudres fonctionnelles à teneur élevée en protéines.

La Commission se doit de tirer le meilleur parti des diverses catégories d'exportation pour utiliser pleinement la valeur autorisée des exportations subventionnées dans chaque catégorie. La Commission a amélioré son système de suivi des activités d'exportation pour mieux contrôler le volume des exportations subventionnées de l'industrie et pour faire en sorte que le Canada respecte ses engagements envers l'OMC.

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2004 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes

comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements*, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait et ses règlements*, aux Instructions à la Commission canadienne du lait (produits laitiers d'exportation) et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour la vérificatrice générale du Canada



Ronald C. Thompson, CA
Vérificateur général adjoint
Ottawa, Canada
le 29 septembre 2004

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

au 31 juillet
(en milliers)

	2004	2003
Actif		
Encaisse	375 \$	17 \$
Débiteurs		
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	33 221	20 091
Clients (Note 3)	432	12 500
Dépenses payées d'avance - activités de promotion	–	2 053
Stocks (Note 4)	133 598	67 041
	167 626 \$	101 702 \$
Passif		
Dettes bancaires - Compte de mise en commun des revenus du marché (Note 5)	1 422 \$	734 \$
Créditeurs et charges à payer		
Montants dus aux agences et offices provinciaux de mise en marché	30 484	18 166
Fournisseurs	14 039	18 593
Autres passifs	1 939	3 067
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Note 6)	98 337	28 702
	146 221	69 262
Surplus (Note 8)	21 405	32 440
	167 626 \$	101 702 \$
Engagements (Note 12)		
Approuvé par :		
Le président	Le vice-président	Le directeur principal, Finances et opérations

42

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du surplus
pour l'exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2004	2003
Ventes et coût des ventes		
Ventes à l'intérieur du pays	135 418 \$	146 279 \$
Coût des ventes	129 976	129 418
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	5 442	16 861
Ventes à l'exportation (Note 9)	36 624	85 040
Coût des ventes	37 195	82 620
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	(571)	2 420
Total de la marge sur les ventes	4 871	19 281
Mise en commun des recettes de ventes		
Contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché	133 313	105 359
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché	126 128	98 329
Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation	7 185	7 030
Résultats avant les frais d'exploitation nets	12 056	26 311
Frais d'exploitation (tableau des opérations par type de produit)	13 955	10 355
Moins : financement de frais d'administration par le gouvernement du Canada (Note 10)	3 172	3 599
Frais d'exploitation nets après le financement du gouvernement du Canada	10 783	6 756
Résultats d'exploitation après le financement du gouvernement du Canada	1 273	19 555
Surplus au début de l'exercice	32 440	15 132
Remboursement de surplus aux producteurs	(12 308)	(2 247)
Surplus à la fin de l'exercice	21 405 \$	32 440 \$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

État des flux de trésorerie

pour l'exercice se terminant le 31 juillet
(en milliers)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - clients	184 110 \$	227 284 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et autres	(251 127)	(182 271)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux de mise en marché	120 183	103 414
Sorties de fonds - agences et offices provinciaux de mise en marché	(113 810)	(98 018)
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	3 515	3 899
Intérêts versés sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada	(528)	(1 026)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(57 657)	53 282
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	161 234	78 710
Remboursement d'emprunts au gouvernement du Canada	(91 599)	(131 419)
Remboursement de surplus aux producteurs	(12 308)	(2 247)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	57 327	(54 956)
Diminution nette de l'encaisse	(330)	(1 674)
Encaisse (endettement bancaire net) au début de l'exercice	(717)	957
Endettement bancaire net à la fin de l'exercice	(1 047)\$	(717)\$
Éléments :		
Encaisse	375 \$	17 \$
Endettement bancaire - compte de la mise en commun des revenus du marché	(1 422)	(734)
	(1 047)\$	(717)\$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 juillet 2004

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (ci-après la « Commission ») est une société mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ».

En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs.

La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix établis par la Commission, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins des fabricants et est

donc vendue sur des marchés intérieurs marginaux, ou exportée. La Commission vend les surplus sur le marché international sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre à prix concurrentiels des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, qui permet aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle nationale, de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et ils fournissent à la Commission toutes les données et fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative.

Coût des ventes

Les produits destinés au marché d'exportation et achetés par la Commission sont acquis à des prix qu'elle détermine.

ÉTATS FINANCIERS

Conversion des devises

La plupart des ventes et achats en devises étrangères font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Pour être comptabilisés au titre d'une opération de couverture, les contrats de change à terme doivent être, d'une part, désignés et libellés comme tel et, d'autre part, exécutoires dès la date de prise d'effet et sur une base permanente. Si ces critères ne sont pas respectés, les contrats doivent alors être portés au bilan à leur juste valeur, et les changements entre leur juste valeur initiale et leur juste valeur comptabilisés dans les résultats de l'année à titre d'un produit ou d'une charge. Les contrats de change à terme de la Commission sont des opérations de couverture; ils ne sont donc pas portés au bilan, mais seulement divulgués dans la note 12.

Les ventes et achats en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les profits et pertes rattachés aux devises étrangères sont inclus dans les résultats des activités de l'année au cours de laquelle ils sont réalisés ou encourus.

Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés de la Commission qui y sont admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission contribuent aux coûts du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

En vertu de la loi actuelle, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'évaluation des stocks est le poste le plus important lorsqu'il s'agit de faire des estimations. Les montants réels pourraient être différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

3. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères; leur valeur monétaire canadienne a été établie soit au taux prévu en vertu des contrats de change à terme qui font l'objet des opérations de couverture, comme il est expliqué à la note 12, soit au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

4. Stocks

	2004 (en milliers)	2003
Beurre	88 872 \$	56 021 \$
Poudre de lait écrémé	44 726	11 008
Autres produits laitiers	–	12
Total	133 598 \$	67 041 \$

Les stocks de la Commission comprennent 11 372 tonnes de beurre et 1 947 tonnes de poudre de lait écrémé (8 879 tonnes et 2 020 tonnes, respectivement, en 2003), d'une valeur totale de 71,03 millions de dollars et de 10,50 millions de dollars respectivement (53,64 millions de dollars et 10,49 millions de dollars, respectivement, en 2003), que les fabricants doivent racheter de la Commission au cours de l'année laitière suivante aux prix de soutien alors en vigueur.

Le restant des stocks comprend 3 003 tonnes de beurre et 30 775 tonnes de poudre de lait écrémé (442 tonnes et 264 tonnes, respectivement, en 2003), d'une valeur totale de 17,84 millions de dollars et de 34,23 millions de dollars respectivement (2,38 millions et 0,52 million de dollars, respectivement, en 2003).

5. Dette bancaire — Compte de mise en commun des revenus du marché

Afin d'obtenir un financement provisoire et d'assurer le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de la mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 5 millions de dollars (10 millions en 2003) auprès d'un membre

de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2004, était de 3,75 p. cent par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement; ces taux ont varié entre 2,06 p. cent et 3,32 p. cent (entre 2,50 p. cent et 3,37 p. cent en 2003) au cours de l'exercice et les intérêts ont totalisé 0,95 million de dollars (0,71 million en 2003).

7. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs, de la dette bancaire, des créiteurs et des charges à payer, de même que les emprunts auprès du gouvernement du Canada équivalent à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

8. Surplus

La Commission perçoit indirectement des consommateurs des fonds sous forme d'un supplément inclus dans le prix de vente au détail du beurre. Ces fonds servent à financer les frais reliés au maintien du niveau régulier des stocks de beurre. Le montant de ces fonds

ÉTATS FINANCIERS

est inclus dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentés dans l'état des résultats et du surplus. Le surplus à la fin de l'exercice est constitué du surplus accumulé de ces fonds et des surplus reliés aux ventes commerciales.

Le remboursement du surplus aux producteurs relativement aux ventes commerciales est déterminé sur une base annuelle et il est comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel il est autorisé.

9. Ventes à l'exportation

Les ventes à l'exportation comprennent 0,27 million de dollars de gains nets (perte nette de 0,18 million de dollars en 2003) découlant de la conversion de devises reliées aux opérations en devises étrangères.

10. Coûts financés par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait et le marché. Le gouvernement du Canada a financé 3,2 millions de dollars (3,6 millions en 2003) des frais d'administration de 6,3 millions de dollars (6,2 millions en 2003) de la Commission ainsi que 0,3 million de dollars (0,3 million en 2003) pour les services professionnels reliés à la collecte de données sur le coût de production.

11. Régime de pensions

Les frais d'exploitation englobent les cotisations versées durant l'exercice par la Commission au Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Ces cotisations ont atteint 450 000 \$ (447 000 \$ en 2003) et correspondent à environ 2,6 fois les cotisations des employés au Régime.

12. Engagements

Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour ses ventes à l'exportation de même que ses contrats d'achat à régler en devises étrangères. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours de la Commission totalisaient l'équivalent de 12,8 millions de dollars canadiens (l'équivalent de 5,0 millions en 2003). Ces contrats arriveront à terme au cours de la période se terminant en décembre 2004. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises étrangères des contrats de ventes à l'exportation et auxquelles la Commission doit régler les achats en devises étrangères. Les contrats de change à terme de la Commission s'établissent au 31 juillet 2004 comme suit :

		(en milliers)	
Ventes de devises	Achats de devises	USD	CDN
Dollars américains	Dollars canadiens	4 113	5 460
Dollars canadiens	Dollars américains	5 535	7 342
TOTAL		9 648	12 802

Engagements d'achats

Au 31 juillet 2004, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 8,8 millions de dollars (3,1 millions en 2003). La plupart de ces engagements sont en devises étrangères et sont couverts par des contrats de change à terme.

Bail à long terme

La Commission est engagée en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour ses locaux. Ce bail, qui vient à échéance en 2007, prévoit l'indexation des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la Commission, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de 5 ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

À la fin de l'exercice, le total des paiements minimums à faire en vertu du bail était de 796 800 \$ et, pour l'exercice 2006-2007, le loyer ne sera versé que pendant 8 mois puisque le bail viendra à échéance le 31 mars.

Les paiements minimums à faire au cours des trois prochaines années sont les suivants :

2004-2005	298 800 \$
2005-2006	298 800 \$
2006-2007	199 200 \$

13. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Compris dans le coût des ventes, leurs honoraires ont totalisé 0,3 million de dollars au cours de l'exercice (0,8 million en 2003).

14. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Ces transactions ont totalisé environ 1,6 million de dollars au cours de l'exercice (1,3 million en 2003).

ÉTATS FINANCIERS

Tableau des opérations par type de produit pour l'exercice financier terminé le 31 juillet (en milliers)

	2004				2003			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total
Ventes et coût des ventes :								
Ventes à l'intérieur du pays	113 736 \$	21 682 \$	– \$	135 418 \$	129 189 \$	13 835 \$	3 255 \$	146 279 \$
Coût des ventes	108 003	21 973	–	129 976	114 456	12 508	2 454	129 418
Marge (perte) sur les ventes à l'intérieur du pays	5 733	(291)	–	5 442	14 733	1 327	801	16 861
Ventes à l'exportation	–	36 624	–	36 624	654	82 542	1 844	85 040
Coût des ventes	–	37 195	–	37 195	236	80 748	1 636	82 620
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	–	(571)	–	(571)	418	1 794	208	2 420
Total de la marge (perte) sur les ventes	5 733 \$	(862)\$	– \$	4 871 \$	15 151 \$	3 121 \$	1 009 \$	19 281 \$
Frais d'exploitation :								
Frais de possession	2 877 \$	1 355 \$	– \$	4 232 \$	2 112 \$	784 \$	15 \$	2 911 \$
Projets et activités de promotion	2 310	–	210	2 520	379	–	82	461
Aide à l'égard des produits laitiers à l'intérieur du pays	–	–	357	357	–	–	258	258
	5 187 \$	1 355 \$	567 \$	7 109	2 491 \$	784 \$	355 \$	3 630
Frais d'administration								
Salaires et avantages sociaux				4 651				4 435
Autres dépenses				1 627				1 762
				6 278				6 197
Coût de production, intérêts et frais bancaires reliés au compte de mise en commun des revenus du marché				568				528
Total des frais d'exploitation				13 955 \$				10 355 \$

*Comprenant la poudre de lait entier, le lait concentré et le fromage.

